



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 5 juillet 2023

| Nombre de membres | |
|-------------------|-------------|
| Afférent au CC | En exercice |
| 70 | 70 |
| Présent | Votant |
| 47 | 59 |

Date de convocation

29 juin 2023

Environnement – Convention de mise en œuvre du programme d'animations énergie et transition écologique avec l'ADIL 26 et l'ALEC 07

**N° de la délibération
2023-440**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 5 juillet 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Patrick CETTIER, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Amandine DEYGAS, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, Mme Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Brigitte GIACOMINO, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Marc SIMONEL, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Xavier AUBERT (pouvoir à M. Nathalie RAZE), M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Valina FAURE), M. Michel BRUNET (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Pascal CLAUDEL (pouvoir à Mme Isabelle FREICHE), Mme Christèle DEFRANCE (représentée par sa suppléante Mme Brigitte GIACOMINO), M. Denis DEROUX (représenté par son suppléant M. Marc SIMONEL), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Charles Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT, M. Pascal SEIGNOVERT, M. Claude FOUREL,

L'ADIL 26 et l'ALEC 07 sont des associations qui sensibilisent, informent et conseillent les particuliers autour des économies d'énergie, la production d'énergie renouvelable, la mobilité, l'habitat.

Comme pour l'année 2022, il est proposé une convention annuelle de partenariat définissant les actions retenues pour l'année 2023 conformément aux enjeux du partenariat entre les trois structures. Elle précise le rôle et l'engagement de chacune des parties. ARCHE Agglo définit ses besoins et ses objectifs, en lien avec les politiques menées. En tant que partenaires, l'ADIL de la Drôme et l'ALEC 07 proposent des actions qu'elles conduisent à leur initiative et sous leur responsabilité.

La convention définit le programme d'actions proposé par l'ADIL de la Drôme et l'ALEC07 pour l'année 2023 dans le domaine de l'énergie et de la transition écologique. Elle précise le programme et le financement ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques modifié par la LOI n°2022-217 du 21 février 2022 – art 165 ;

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant que pour 2023 la convention concerne 7 animations :

- ✓ Le Vrai du faux de l'énergie « systèmes de chauffage » : 2 en Ardèche et 2 en Drôme
- ✓ Le Vrai du faux de l'énergie « installer du photovoltaïque » : 1 en Ardèche et 1 en Drôme
- ✓ Stand et animations « Faites de l'environnement » du 24 juin 2023

Considérant qu'afin de contribuer à la réalisation du programme d'actions, ARCHE Agglo propose d'apporter une contribution forfaitaire de 2 400 € à l'ADIL de la Drôme et 3 600 € à l'ALEC 07, non soumis à TVA.

Considérant la convention ;

Considérant l'avis du bureau du 15 juin 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 59 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le versement d'une subvention de 2 400 € à l'ADIL de la Drôme et 3 600 € à l'ALEC 07
- AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat tripartite ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veunes, le 5 juillet 2023.